

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 16 juin 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. **FIN D'EMPLOI DE LA TRÉSORIÈRE**
5. **AUTORISATION DE POURSUIVRE LE MANDAT DE CONSULTATION EN GOUVERNANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **PROGRAMME TRIO POUR L'EMPLOI DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI (CJE)**
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 16 juin 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur Robert Talbot, conseiller	siège no 6

EST ABSENTE :

Madame Chantal Fortier Duchaine, conseillère	siège no 2
---	-------------------

Tous formant quorum sous la présidence de M. Michel Côté, maire suppléant.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-159

4. FIN D'EMPLOI DE LA TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE	la trésorière, Mme Lynda Lalancette a occupé son poste avec diligence et professionnalisme ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	la fin d'emploi de la trésorière a été convenue d'un commun accord ;
------------------------	--

EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'entériner la fin d'emploi de Mme Lynda Lalancette, effective à partir du 6 juin 2025 ; - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer tout document pour donner plein effet à la présente et régler toute question relative à la fin d'emploi de Mme Lalancette ;
------------------------	--

- De remercier Madame Lynda Lalancette pour ses services et lui souhaiter le meilleur dans ses projets futurs.

Proposeur : M. Robert Talbot

Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-06-160

5. AUTORISATION DE POURSUIVRE LE MANDAT DE CONSULTATION EN GOUVERNANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT

la requête de Mme Maryse Colette, mairesse, le Conseil municipal a demandé à M. Hamelin de la firme SAV3 de présenter une offre de service permettant à la municipalité de Saint-Lucien d'assurer la gouvernance de la municipalité et autres mandats de ressources humaines au niveau de la direction générale ;

CONSIDÉRANT

la situation complexe de la municipalité, la non-compréhension des rôles et responsabilités à assumer par le Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre de services est conditionnelle à l'acceptation par tous les membres du Conseil des conditions suivantes :

- Divulguer, en fonction des activités de gouvernance, tout conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt dans la conduite des affaires de la municipalité et conséquemment de se retirer de toutes délibérations et décisions au besoin ;
- D'assumer le rôle d'élus au Conseil municipal avec comme seul intérêt les objectifs de la Municipalité ;
- Faire preuve de solidarité et de confidentialité dans la conduite des affaires de la Municipalité ;
- En dehors des rencontres au Conseil Municipal dans le cadre de ce mandat, la seule interlocutrice auprès de M. Hamelin sera la mairesse de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- De refuser l'offre de service M. Hamelin, consultant SAV3 – Cabinet Conseil Inc. envoyé à Mme Maryse Collette le 10 juin 2025 au coût total de 7 300.00\$ + les taxes applicables qui inclut 32.5 heures de consultation au taux de 200.00\$/heure et 800\$ d'évaluation (test).

Proposeur : M. Stéphane Roberge

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-161

6. PROGRAMME TRIO POUR L'EMPLOI DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI (CJE)

CONSIDÉRANT QU'	il n'y a pas beaucoup d'offres d'emploi étudiant dans la municipalité de Saint-Lucien ;
CONSIDÉRANT QU'	un stage étudiant permet à des jeunes d'acquérir une première expérience de travail, d'explorer des choix de carrière, de s'impliquer dans la communauté, et de développer de nouvelles connaissances et intérêts ;
CONSIDÉRANT QUE	cela bénéficierait aux jeunes de la municipalité, que la Caisse Desjardins finance le projet à hauteur de 500\$ par jeune, et que tous les jeunes reçoivent une bourse de 800\$ pour leur stage de 80 heures;
CONSIDÉRANT QUE	le 500\$ nécessaire pourrait être pris dans le budget déjà prévu aux loisirs ;
CONSIDÉRANT QUE	les Loisirs-OTJ Saint-Lucien ont déjà signifié leur intérêt pour ce programme ;
CONSIDÉRANT QUE	2 stages ont déjà été acceptés. Un pour le compte de la municipalité de Saint-Lucien et un pour le compte de la Maison Francine Leroux ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : D'autoriser le financement du stage d'un jeune de Saint-Lucien via le programme Trio étudiants Desjardins pour l'emploi pour un coût total de 500\$ supplémentaire pour le compte des Loisirs-OTJ Saint-Lucien.

Proposeur : M. Richard Sylvain

Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-06-162

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

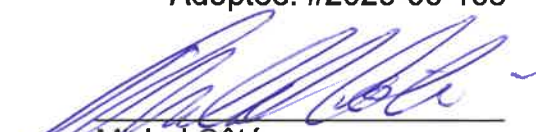
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (19h42)

Proposeur : Richard Sylvain

Appuyeur : M. Stéphane Roberge

Adoptée. #2025-06-163


Michel Côté
Maire suppléant


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim